

Thème : Les bases de la négociation raisonnée, ancrages théoriques et mise en pratique - Modules 1 et 2

Date : Mercredi 17 juin 2026 de 9h30 à 13h00 (module 1) et Jeudi 24 septembre de 14h30 à 18h (module 2)

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- Acquérir les bases théoriques d'une négociation « type »
- Apprendre à préparer une négociation (que faire ? comment ? A quel moment ?)
- Se familiariser avec la conduite d'une négociation : la communication interpersonnelle (modes de questionnement, lecture des comportements...), le contenu/la relation, les parties prenantes, le contexte, travailler la MESORE

Méthodes mobilisées :

Programme :

- **Module 1 : base théorique**
- **Module 2 : mise en pratique par des jeux de rôle**

Moyens pédagogiques :

Alternance de théorie et de pratique. Questionnaires. Jeux de rôle. Interactivité.

Modalités d'évaluation finale :

un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Nathalie BARREAU, 25 ans en tant qu'avocate de droit des affaires au sein de cabinets internationaux, coach, médiatrice judiciaire et conventionnelle, superviseure (*Transformation managériale-Management relationnel-Gestion des différends*)

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.